

pension, et en vertu du Régime d'assistance publique du Canada le gouvernement fédéral partageant avec elles le coût de la garde des malades nécessiteux. En Nouvelle-Écosse et en Ontario, l'assurance-hospitalisation couvre tous les soins et traitements dans les établissements pour maladies mentales. Dans toutes les provinces, au moins 85% (94% à l'échelle nationale) des recettes déclarées par les établissements pour maladies mentales en 1971 provenaient des gouvernements provinciaux ou des régimes provinciaux d'assurance.

On procède aussi actuellement à l'expansion des services locaux d'hygiène mentale afin d'assurer une plus grande continuité des soins, de traiter les dépressions naissantes et d'aider les malades à reprendre une vie normale. Les services psychiatriques des hôpitaux généraux font beaucoup à cet égard en intégrant la psychiatrie aux autres soins médicaux et en mettant ces services à la disposition des malades dans leur propre localité. En 1973, les 115 services psychiatriques, qui comptaient 3,890 malades à la fin de l'année, figuraient pour 44% des admissions de tous genres dans les établissements pour maladies mentales. L'hospitalisation dans les services psychiatriques est couverte par tous les régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation. Certaines provinces ont de petits hôpitaux psychiatriques régionaux qui facilitent l'accès des malades aux traitements et l'intégration complète des services médicaux. Des centres de soins de jour, qui permettent aux malades de passer la journée à l'hôpital et de rentrer à la maison pour la nuit, ont été organisés dans tout le pays. Des services locaux d'hygiène mentale, certains administrés par les provinces, d'autres par les municipalités, ainsi que des services psychiatriques pour les malades externes, ont été mis sur pied dans toutes les provinces.

Des services spécialisés de réadaptation qui aident les anciens malades à vivre une vie plus normale sont administrés par des hôpitaux pour maladies mentales et par des organismes sociaux. On peut mentionner entre autres les ateliers protégés où les personnes sont rémunérées pour leur travail en même temps qu'elles reçoivent une formation, et les foyers de transition où les malades peuvent vivre et continuer à recevoir un traitement tout en s'adaptant à un emploi.

L'alcoolisme, maladie dont souffrent au moins 2% des Canadiens adultes, se traite dans des hôpitaux, des services de consultation externe, des foyers, des résidences ou fermes pour séjours de longue durée, et dans des établissements spéciaux pour les délinquants alcooliques. Des organismes officiels et bénévoles s'occupent d'éducation populaire, de traitement, de réadaptation et de recherche. Parmi ces organismes figurent les Alcooliques anonymes, l'*Alcoholism and Drug Addiction Research Foundation* de l'Ontario, l'*Alcoholism Foundation* de la Colombie-Britannique, l'*Alcoholism Foundation* du Manitoba et la *Nova Scotia Alcoholism Research Foundation*. Le traitement en institution des toxicomanes n'empêche pas ces derniers de faire des rechutes lorsqu'ils retournent dans la société; on croit que la prédisposition à la toxicomanie résulte de multiples facteurs défavorables d'ordre psychologique, environnemental et peut-être physiologique. Des programmes de traitement ont été mis sur pied sous l'égide de la *Narcotic Addiction Foundation* de la Colombie-Britannique et de l'*Alcoholism and Drug Addiction Research Foundation* de l'Ontario; ces programmes sont financés surtout par les provinces.

Les services pour les attardés mentaux comprennent des écoles ou des classes de formation de jour, des camps d'été et des ateliers protégés, de même que des soins en résidence. Depuis qu'on s'est rendu compte que les attardés peuvent apprendre, on dispense un enseignement de formation sociale, générale et professionnelle; certains peuvent tirer profit d'une formation scolaire, d'autres ne peuvent apprendre qu'à subvenir à leurs besoins essentiels. On enseigne à un grand nombre d'entre eux des métiers manuels dans les ateliers-écoles et à d'autres on trouve un emploi.

Les enfants souffrant de troubles affectifs, notamment de troubles de la personnalité ou du comportement, sont traités dans des services hospitaliers, des services locaux, des services d'orientation de l'enfance et d'autres services de consultation externe.

5.2.4 Certaines maladies ou invalidités

Maladies du cœur. En 1972, le nombre de décès au Canada imputables à des maladies du cœur a été de 56,228, soit 258 pour 10,000 personnes. Le taux était plus élevé chez les hommes que chez les femmes (310 contre 205). Chez les hommes de 45 à 64 ans, les maladies du cœur intervenaient pour 41% de tous les décès, les maladies ischémiques du cœur (caractérisées par